

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2015

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le 23 novembre 2015, à seize heures (16 h), à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

2015-441

Suivi d'un dossier disciplinaire – Employé col bleu

Période de questions

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingtième jour du mois de novembre deux mille quinze.

(Signée) Denise Vézina
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 23 novembre 2015 devant se tenir à 16 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 20 novembre 2015 à 15 h 56.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 20 novembre 2015 à 15 h 56.

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi, une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 23 novembre 2015, à seize heures (16 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le greffier Me Félix Michaud et le directeur général Me Bernard Létourneau sont également présents.

2015-441

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ COL BLEU M. JÉRÔME CARON

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De congédier l'employé col bleu M. Jérôme Caron, préposé aux équipements récréatifs à horaire variable, suivant l'accomplissement des procédures administratives prévues aux articles 32 à 38 de la convention collective de travail régissant les employés cols bleus à l'emploi de la Ville de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Jérôme Caron, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'au superviseur aux travaux publics, à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 23 novembre 2015 est levée à 16 h 15.


GREFFIER


MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU
30 NOVEMBRE 2015.


MAIRE

